

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 006-9473/21/BM

■ Cession à titre gratuit de 33 vélos - Approbation de la convention de cession avec l'association Mobilidées MET 21/17794/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc de vélos, dont un certain nombre doivent être mis à la réforme compte tenu de leur ancienneté (au-delà de 7 ans) ou de leur faible utilisation.

Par décision n°20/894/D du 16 novembre 2020, la Présidente de la Métropole a procédé à la mise à la réforme de 33 vélos, dont la valeur nette comptable était inférieure au seuil de 4600 euros.

L'association Mobilidées a pour mission de promouvoir les modes de déplacements alternatifs et participe activement à la promotion des modes doux sur le périmètre de la zone des Paluds à Aubagne, dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises du Pôle d'activités des Paluds Aubagne-Gémenos.

Par ce biais, l'association contribue à l'amélioration des déplacements générés par les entreprises de ce Pôle.

Dans ce contexte, l'association bénéficie d'un prêt de 10 vélos, accordé par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, depuis le 10 août 2020 pour l'inauguration de la piste cyclable dans la zone industrielle des Paluds. Ce prêt a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 28 février 2021 afin de poursuivre la promotion de cette nouvelle piste cyclable.

Afin de pérenniser l'utilisation de cette piste cyclable et d'encourager ce mode de déplacement dans la zone industrielle des Paluds et ce, dans un souci de protection de l'environnement, la Métropole souhaite

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

soutenir les actions de l'association Mobilitéés à cette fin et lui céder à titre gratuit les 33 vélos réformés. L'association prendra les vélos ainsi cédés en l'état et procédera aux réparations nécessaires pour son bon usage.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole par la présente délibération d'approuver la cession à titre gratuit de 33 vélos au profit de l'association Mobilitéés et la convention afférente fixant les conditions et modalités de cette cession.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La décision n° 2020-37-CT4 du 10 août 2020 approuvant le prêt de vélos dans le cadre de l'inauguration de la piste cyclable sur la commune d'Aubagne – ZI des Paluds ;
- La décision n° 2020-39-CT4 du 28 septembre 2020 portant prolongation du prêt de vélos dans le cadre de la promotion pour l'utilisation de la piste cyclable sur la commune d'Aubagne– ZI des Paluds ;
- La décision n°20/894/D du 16 novembre 2020 de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant réforme des vélos de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 16 février 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole souhaite promouvoir l'utilisation du vélo en tant que mode de déplacement alternatif quotidien ;
- Que l'association Mobilitéés assure la promotion du vélo dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Que compte tenu de leur ancienneté (au-delà de 7 ans), 33 vélos ont été mis à la réforme ;
- Que la cession de ces 33 vélos réformés au profit de l'association Mobilitéés peut être consentie à titre gratuit compte tenu de la contribution active de l'association à la promotion des déplacements alternatifs.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cession à titre gratuit au profit de l'association Mobilitéés des 33 vélos mis à la réforme identifiés dans le tableau ci-annexé.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Article 2 :

Est approuvée la convention à conclure avec l'association Mobilidées fixant les conditions et modalités de cette cession, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS